

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
0413312273

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Agrométéorologie : lutte contre les risques climatiques - Année 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

En 2020, le Département poursuit son partenariat avec les structures agro-météorologiques spécialisées dans la diffusion de données (programme 10037) et la protection contre les risques climatiques (programme 10268). L'intervention du Conseil départemental s'inscrit en application de la convention signée en 2017 avec la Région et de la délibération cadre approuvée par délibération de la Commission permanente du 12 mai 2017, fixant les conditions de mise en œuvre de la politique agricole départementale dans le cadre législatif et réglementaire national et européen 2015 – 2020.

A - Centre d'Information Agro météorologique et Economique (CIRAME) - (TAG 1022 et 1023)

Depuis 1998, le Conseil départemental participe au fonctionnement du CIRAME, qui a pour vocation de mettre en œuvre un service d'information agrométéorologique étendu à l'ensemble de la région PACA, en constituant une banque de données mise à disposition des agriculteurs.

Aujourd'hui, le CIRAME interroge et valide quotidiennement les données en provenance de plus de 109 stations météorologiques automatiques dont 24 stations situées dans le département des Bouches-du-Rhône. Ce réseau est complété par des données en provenance de 4 stations de Météo-France. Ce programme d'assistance et de références agrométéorologiques concerne l'ensemble des filières de la production agricole. Celui-ci s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'environnement et du plan écophyto visant à une réduction des intrants par une application plus précise des matières actives.

Le CIRAME assure également dans le cadre des gelées de printemps la diffusion des informations nécessaires à la protection des cultures contre ce risque. Par ailleurs, il élabore et diffuse les éléments nécessaires à la conduite des irrigations et à la protection raisonnée des cultures.

Les conditions de versement de la participation départementale de 50 000 €, soit 8,34 % du budget prévisionnel du CIRAME, sont précisées dans la convention type ci-annexée.

Par ailleurs, le CIRAME a élaboré un programme pluriannuel d'investissement qui vise à moderniser et redéployer le réseau agroclimatique sur le département des Bouches-du-Rhône avec l'acquisition de 24 stations météo de nouvelle génération pour remplacer ou étendre le réseau actuel.

Elles seront équipées de capteurs permettant de mesurer la température, la pluie, l'humidité de l'air, l'humectation, le vent, le rayonnement du soleil.

En effet, le réseau agroclimatique régional, dans son organisation et son fonctionnement n'a pas d'équivalent en France, faisant de la région PACA une région pilote. Il constitue aujourd'hui un atout pour l'agriculture provençale et un outil indispensable, notamment dans l'optique d'adaptation au changement climatique. Il faut ajouter à cela l'utilisation croissante des outils d'aide à la décision (OAD) en agriculture. Ces données sont indispensables à toutes les filières du département pour alimenter les modèles phytosanitaires (maladies et ravageurs) utilisés dans l'estimation du risque.

Pour 2020, sur le département des Bouches-du-Rhône, il est envisagé de remplacer et/ou d'étendre le réseau de stations automatiques, le choix des zones à équiper s'est fait en concertation avec les techniciens agricoles du département. En effet, il apparaît que certaines zones présentent soit des microclimats (zones viticoles de Châteauneuf le Rouge et Jouques), soit donnent des résultats de modélisations contradictoires avec les observations de terrain (zone de Tarascon Sud). La deuxième tranche d'équipement concerne dix sites principalement viticoles. Pour la deuxième année du programme, le CIRAME sollicite une subvention d'investissement de 9 500 € soit 41 % du budget, financé à part égale par la Région.

B - Prévigrêle - (TAG – 1026)

Dans le prolongement de sa mission d'observation, l'association Prévigrêle œuvre pour le maintien et le renforcement du réseau départemental d'appareils diffuseurs de noyaux glaçogènes pour prévenir la formation de grêlons et protéger les habitants, les biens et les cultures de 46 communes des Bouches-du-Rhône couvertes par le réseau. Ce dispositif fait partie des trois systèmes dont l'organisation météorologique mondiale reconnaît le bien-fondé scientifique.

L'efficacité du dispositif est étroitement dépendant d'une bonne couverture du territoire, c'est pourquoi, depuis 2012, Prévigrêle a continué de développer son réseau de générateurs dans les secteurs du département encore trop faiblement couverts par le système de prévention de grêle. En effet, les conclusions d'une étude nationale montrent que 75 % des chutes de grêle observées sur les réseaux du Sud-est de la France ne sont pas couverts par une alerte, en raison du manque de couverture du territoire.

Dans ce contexte, l'aide accordée à l'association pour un montant renouvelé de 18 725 € (soit 6,11 % du budget) permet à la fois d'enrichir le déploiement du réseau et de prendre en charge une partie de ses coûts d'exploitation (535 €/générateur).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL